



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

défense et usage

Question écrite n° 91404

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie de lui donner des informations sur les actions menées pour associer les pays et régions étrangères francophones à l'enrichissement et à la promotion de la langue française à travers le monde.

Texte de la réponse

Dans sa politique en faveur de l'enrichissement et de la promotion de la langue française à travers le monde, la France peut compter sur de nombreux pays et régions francophones, ainsi que sur la volonté de nombreuses personnes, dans les pays non francophones, de partager le français avec les communautés s'exprimant dans notre langue. En effet, la population pour qui le français est la langue maternelle ou la principale langue de communication s'élève à 180 millions de personnes, tandis que 80 millions d'autres personnes apprennent le français comme langue étrangère. Outre les moyens nouveaux qu'il engage pour faciliter l'apprentissage de notre langue chez nos divers partenaires, le ministère des affaires étrangères a pour objectif son enrichissement. Il est en effet nécessaire, alors que des notions nouvelles se font régulièrement jour dans le domaine international, de leur trouver des équivalents français de manière à conserver à notre langue, outre sa pleine visibilité dans les textes internationaux, la faculté de désigner selon son génie propre les concepts modernes les plus usités. À cette fin, et selon le dispositif prévu par la loi du 4 août 1994, la commission spécialisée de terminologie et de néologie du ministère des affaires étrangères réunit notamment des personnalités qualifiées de l'université, de la presse et de l'édition, des représentants de l'Académie française, de la Délégation générale à la langue française et des langues de France, de l'Afnor, de l'Union latine, mais aussi des experts d'autres pays francophones tels que la Belgique et le Canada. Les listes de vocabulaire recommandé par la Commission générale de terminologie et de néologie et appelées à être publiées au Journal officiel sont soumises pour avis aux experts de ces pays, ainsi que de la Suisse, du Québec et du Nouveau-Brunswick, de manière à assurer la cohérence des travaux avec l'usage à l'étranger dans des domaines similaires. En matière de promotion de la langue, la France s'associe étroitement à ses partenaires bilatéraux dans les trois régions stratégiques pour l'avenir de notre langue, l'Europe, les grands pays émergents et l'Afrique. Pour agir en Europe où se joue le devenir du français comme langue des relations internationales, la France a élaboré avec la communauté française de Belgique, le Luxembourg et la francophonie institutionnelle un plan pluriannuel pour former au français les diplomates ou fonctionnaires des nouveaux adhérents, ainsi que ceux de la Bulgarie et de la Roumanie, appelés à siéger à Bruxelles dans des groupes de travail sans interprétation. Ce programme a bénéficié en 2004 à 3 500 personnes, et à 5 800 en 2005. Parallèlement, la France coopère avec plusieurs pays de l'Union européenne pour la généralisation dans les pays européens d'une deuxième langue vivante pendant la scolarité obligatoire et pour la maîtrise réelle, en plus de la langue maternelle, de deux langues de l'Union par les candidats aux concours de la fonction publique européenne. Pour intervenir dans les grands pays émergents, comme la Chine, l'Inde, le Brésil et la Russie, la France développe le réseau des Alliances de la langue au Brésil, la promotion réciproque de la langue et de la culture du partenaire. Pour développer le français en Afrique, où se fait jour une forte attente en matière d'éducation de

base et d'enseignement universitaire, de développement des technologies de l'information et de soutien aux industries culturelles locales, la France soutient les réformes des systèmes éducatifs et le développement des langues africaines partenaires, tout en veillant à ce que l'usage du français progresse grâce à un plan de formation pour les professeurs de français et les formateurs. En ce qui concerne l'action multilatérale, menée par les soixante-trois pays ayant le français en partage, dont vingt-neuf ont le français pour langue officielle, la France agit en étroite concertation avec le secrétaire général de la francophonie, le président Abdou Diouf, qui a souhaité resserrer les programmes de coopération autour de quelques objectifs fondamentaux et maintenir des contributions volontaires à un niveau efficace. Avec ses partenaires de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), désormais rénovée, la France crée un environnement favorable au français. Avec eux, elle s'efforce d'animer le mouvement actuel de reconnaissance de la diversité culturelle, qui est une chance pour le plurilinguisme et le français, car notre pays, pour promouvoir sa langue, doit continuer à incarner l'ouverture au monde et rester fidèle à ses valeurs universelles et humanistes. Notre pays consacre plus de quatre millions d'euros à un nouveau projet de coopération visant à la sauvegarde des patrimoines cinématographiques, audiovisuels et photographiques des pays du Sud ainsi qu'à la promotion d'une politique favorable à la diversité culturelle. Dans cet esprit, la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie a participé à Bruxelles, le 8 juillet 2005, à la XXXI^e session de l'Assemblée parlementaire de la francophonie consacrée à « l'apport de la francophonie à la diversité culturelle dans le mouvement de mondialisation », en rencontrant plus de 200 parlementaires de l'espace francophone. Par son histoire et sa géographie, la francophonie est en effet au cœur des enjeux du monde actuel : problématique du développement, relations Nord-Sud, dialogue entre les cultures, développement durable, enracinement des pratiques démocratiques. L'action de la francophonie dans ces domaines conforte les opérations internationales menées en faveur de la langue française et de l'éducation, thème sur lequel se sont tenus les 20 et 21 mars 2006 à Bucarest, en présence de la ministre déléguée, les États généraux de la francophonie en Roumanie où se tiendra le sommet des chefs d'État et de gouvernement francophones les 28 et 29 septembre prochain.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91404

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : coopération, développement et francophonie

Ministère attributaire : coopération, développement et francophonie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 avril 2006, page 3793

Réponse publiée le : 13 juin 2006, page 6185